

Notice méthodologique

CATEGORIE

Exploitation wallonne

THEMATIQUE

Rentabilité

SECTION 1 : AUTEUR

Organisme

SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
Direction de l'Analyse Economique Agricole

E-mail

etat.agriculture@spw.wallonie.be

SECTION 2 : DONNEES GENERALES

Données sources

Les données utilisées proviennent du réseau de comptabilités de la Direction de l'Analyse économique agricole. Ce réseau regroupe environ 400 exploitations de diverses orientations technico-économiques et taille et réparties dans les différentes régions agricoles. L'ensemble des données comptables (recettes et dépenses) mais également une série d'informations techniques sont enregistrées. La sélection des exploitations répond à un plan d'échantillonnage établi de façon à réduire la variabilité des revenus calculés pour chaque groupe d'exploitations défini par une OTE, une dimension et une région. Cet échantillon d'exploitations participe au réseau du RICA (réseau d'information de comptabilité agricole) européen. Les valeurs économiques calculées pour chaque groupe d'exploitation sont alors pondérées en fonction de l'importance relative de chacun de ces groupes.

Les données concernant les effectifs d'exploitations de chaque groupe (OTE, dimension et région agricole) proviennent des chiffres agricoles calculés annuellement par de la Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel). Jusqu'en 2012, ces statistiques étaient établies exclusivement sur base des enquêtes agricoles réalisées chaque année en mai (sous la forme d'un recensement jusqu'en 2007 et en 2010, par échantillonnage en 2008, 2009, 2011 et 2012). A partir de 2013, elles proviennent des bases de données administratives (Sanitel et Régions) complétées par les données, soit d'enquêtes ciblées, soit des enquêtes de structure effectuées les années « 0 », « 3 » et « 6 » de la décennie.

Définitions utilisées

Actif : Partie gauche du bilan décrivant en nature et en valeur tous les biens et droits présents sur l'exploitation à la clôture de l'exercice comptable.

Bilan de l'exploitation : Tableau en deux parties décrivant la composition et la valeur du patrimoine affecté à l'entreprise (partie gauche, actif) ainsi que l'origine des capitaux constituant ce patrimoine (partie droite, passif).

Capital circulant : Élément de l'actif du bilan ayant un degré élevé de liquidité (avances aux cultures, stocks réalisables, caisse, ...).

	Capital foncier : Ensemble des immobilisations foncières inscrites à l'actif du bilan. Il comprend la valeur des terres en propriété, celle des bâtiments en propriété, la valeur des améliorations foncières (drainage, p.ex.) et celles des droits achetés. Dette : Somme d'argent qu'une personne physique ou morale, appelée 'débiteur' doit à un tiers appelé 'créancier'. Exploitations agricoles professionnelles : Par convention, nous qualifierons une exploitation agricole comme professionnelle si sa production brute standard totale (PBS) est au moins égale à 25.000 €. Orientation Technico-économique [OTE] : Dans la typologie communautaire, l'orientation technico-économique d'une exploitation est déterminée par la contribution relative de la production brute standard des différentes productions de cette exploitation à la production brute standard totale de celle-ci. (Règlement (CE) n° 1242/2008). Régions agricoles : Les caractéristiques naturelles et le potentiel pédoclimatiques des terres agricoles ne sont pas homogènes. La législation belge (AR du 24/02/1951) définit 14 zones relativement homogènes : les régions agricoles. La Wallonie en compte 10 dont 3 s'étendent également en Flandre : la région limoneuse, la sablo-limoneuse et la région herbagère liégeoise. 7 autres régions agricoles se situent dans leur entièreté en Wallonie : le Condroz, la Fagne, la Famenne, la Campine hennuyère, l'Ardenne, la Haute Ardenne et la région Jurassique. Passif : Partie de droite du bilan comptable. Il décrit l'origine et la valeur des ressources financières assurant le financement des biens inscrits à l'actif du bilan.
--	---

SECTION 3 : SPÉCIFICITÉ DE LA FICHE

Définition de la fiche	Le bilan comptable d'une entreprise comporte deux parties principales qui sont d'une part l'actif et d'autre part le passif. L'actif est un relevé des avoirs de l'exploitation agricole. Dans le cas particulier des exploitations agricoles, l'indication des capitaux mis à disposition par les bailleurs est également importante et permet ainsi de quantifier les capitaux totaux nécessaires pour une exploitation agricole. Le détail des composants de cet actif permet de visualiser l'importance relative des différents éléments ainsi que leur évolution. L'actif et ses composants sont également présentés en fonction de l'OTE de l'exploitation. Cela permet de comparer les types d'exploitations entre elles et d'analyser des évolutions différentes selon le secteur d'activité. En seconde partie, le passif et sa ventilation entre capital propre et dettes est présenté et permet de connaître le taux d'endettement ou la solvabilité de l'exploitation. Son évolution pour l'exploitation wallonne et le détail selon l'OTE de l'exploitation sont présentés.
-------------------------------	---

Paramètres utilisés	Cette fiche aborde trois indicateurs : capitaux totaux de l'exploitation wallonne, actif de l'exploitation wallonne et passif de l'exploitation wallonne. Ces éléments sont à la base du calcul du bilan de l'exploitation. Capitaux totaux de l'exploitation : • Evolution des capitaux totaux de l'exploitation wallonne des 10 dernières années avec le détail des capitaux de l'exploitant et des capitaux des bailleurs. • Pour les principales OTE, les capitaux propres et des bailleurs pour l'exercice considéré. Actif de l'exploitation : • La répartition des éléments de l'actif moyen de l'exploitation (capitaux de l'exploitation) et son évolution au cours des 10 dernières années. • Pour les principales OTE, l'actif moyen et le détail de ses composants. • L'évolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne exprimé par UT ou par ha de SAU. Passif de l'exploitation : • L'évolution du passif de l'exploitation wallonne avec la distinction du capital propre et des dettes • Pour les principales OTE, le passif avec la distinction entre capital propre et dettes. Ces paramètres s'expriment en € par exploitation, par unité de travail (€/UT) ou encore par hectare de superficie agricole utilisée (€/ha).
Traitement des données	Les valeurs des capitaux mis en œuvre par l'exploitation sont le résultat de la pondération des données extraites des résultats comptables du réseau de la DAEA. En effet, bien que le réseau de comptabilités soit élaboré afin d'être le plus représentatif possible de la réalité wallonne, certains biais sont inévitables. Ce système de pondération se base sur le classement des exploitations en fonction de trois critères qui caractérisent l'agriculture wallonne : la dimension économique, l'OTE et la région agricole. Les exploitations du champ d'observation (cfr. Enquête de structure) sont classées selon ces 3 critères. Le poids relatif de chaque catégorie est utilisé pour pondérer l'importance des exploitations du réseau de la DAEA dans le calcul des capitaux mis en œuvre par l'exploitation. L'ensemble des capitaux mis en œuvre par l'exploitation wallonne sont enregistrés dans les données comptables du réseau de la DAEA. On les distingue selon qu'ils soient à l'exploitant ou selon qu'ils soient mis à disposition par des bailleurs. Les valeurs de l'actif sont le résultat de la pondération des données extraites des résultats comptables du réseau de la DAEA. En effet, bien que le réseau de comptabilités soit élaboré afin d'être le plus représentatif possible de la réalité wallonne, certains biais sont inévitables. Ce système de pondération se base sur le classement des exploitations en fonction de trois critères qui caractérisent l'agriculture wallonne : la dimension économique, l'OTE et la

	région agricole. Les exploitations du champ d'observation (cfr. Enquête de structure) sont classées selon ces 3 critères. Le poids relatif de chaque catégorie est utilisé pour pondérer l'importance des exploitations du réseau de la DAEA dans le calcul des éléments de l'actif. Les composants de l'actif de l'exploitation sont identifiés dans le système comptable. L'actif moyen s'obtient en effectuant la moyenne arithmétique entre l'actif en début et en fin d'exercice. La composante 'terres' représente la valeur 'agronomique' évaluée par l'exploitant. Concernant les bâtiments et matériel, chaque élément est suivi individuellement au niveau de son acquisition, son amortissement annuel jusqu'à sa sortie de l'exploitation. La valeur au niveau de l'actif représente la valeur comptable restant à amortir. La durée d'amortissement des biens est fonction de leur nature et, pour certains, de l'intensité de leur usage. Le cheptel représente la valeur à l'inventaire de l'ensemble des animaux en propriété. Enfin, l'actif circulant est une valeur calculée qui dépend du type et de l'importance des cultures et du cheptel présents sur l'exploitation. Il représente les avances et stocks en intrants tels que les engrais, les semences, les aliments, ... Les avoirs en liquidités ne sont pas connus et ne sont donc pas compris dans l'actif de l'exploitation. Ceci en raison du fait que bien souvent, il n'y a pas de séparation claire entre la sphère privée et professionnelle. Les valeurs du passif de l'exploitation wallonne sont le résultat de la pondération des données extraites des résultats comptables du réseau de la DAEA. En effet, bien que le réseau de comptabilités soit élaboré afin d'être le plus représentatif possible de la réalité wallonne, certains biais sont inévitables. Ce système de pondération se base sur le classement des exploitations en fonction de trois critères qui caractérisent l'agriculture wallonne : la dimension économique, l'OTE et la région agricole. Les exploitations du champ d'observation (cfr. Enquête de structure) sont classées selon ces 3 critères. Le poids relatif de chaque catégorie est utilisé pour pondérer l'importance des exploitations du réseau de la DAEA dans le calcul des éléments du passif. Le passif représente la façon dont sont financés les avoirs, c'est-à-dire l'actif, de l'exploitation. Les dettes professionnelles de l'exploitation sont identifiées et enregistrées dans le système comptable. Connaissant la valeur totale de l'actif et des dettes, on déduit le montant des fonds propres de l'exploitation. Ces derniers ne comprennent pas les montants en liquidités.
--	--

SECTION 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Changement méthodologique	Des changements méthodologiques sont intervenus dans la collecte et la gestion des données réalisée par Statbel (SPF Économie-DG Statistique) au cours du temps. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'impact de ces changements méthodologiques sur les données. Les données de Statbel (SPF Économie-DG Statistique) sont ainsi issues de sources qui ont varié au cours du temps. De 1980 à 2007, les données provenaient de recensements agricoles et horticoles, réalisés chaque année par les administrations communales. Ceux-ci permettaient de dresser un portrait instantané, complet et détaillé de l'agriculture en Belgique.
----------------------------------	---

	• En 2008 et 2009, le recensement exhaustif a été remplacé par une enquête agricole portant sur un échantillon de 75% des exploitations agricoles. Le solde des exploitations a fait l'objet d'une imputation reposant sur les données observées l'année précédente pour une exploitation donnée et l'évolution globale de la région agricole provinciale où se situait ladite exploitation. • En 2010, conformément à la réglementation européenne, un recensement agricole adressé à l'ensemble des exploitations a été mis en œuvre. • Depuis 2011, la collecte et la gestion de données ont fait l'objet de profondes modifications méthodologiques. Statbel (SPF Économie-DG Statistique) a ainsi simplifié la collecte en combinant des enquêtes ciblées avec des données issues de bases de données administratives. En pratique, les statistiques liées aux superficies cultivées sont établies à partir des déclarations de superficie déposées par les producteurs auprès des administrations régionales dans le cadre du système européen intégré de gestion et de contrôle pour le paiement des aides (SIGEC) et non plus à partir des recensements agricoles exhaustifs qui fournissaient un portrait détaillé sur tout le territoire. Une adaptation liée aux critères de définition d'une entreprise agricole fixés par la réglementation européenne a également été réalisée, de même qu'une amélioration du registre des entreprises agricoles de Statbel (SPF Économie-DG Statistique) se traduisant par l'introduction d'exploitations non prises en compte les années précédentes. Cet ajustement est toujours une conséquence du changement méthodologique majeur qui a consisté pour Statbel (SPF Économie-DG Statistique) à ne plus passer par les communes pour la gestion du registre mais à se référer aux registres administratifs des régions. Cette méthodologie fait encore l'objet d'améliorations successives. Il est difficile d'évaluer la part de l'évolution des données agricoles qui peut être attribuée à ces changements méthodologiques et celle imputable à la réalité des faits.
Les orientations technico-économiques	La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) repose sur la notion de production brute standard (PBS), conformément au règlement 32014R1198. La PBS d'une spéculation correspond à un potentiel d'une production (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux, elle porte sur une période de production de 12 mois. Les PBS, valeurs de référence de la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ou quatre ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2013 (période 2011 à 2015) servent à classer les exploitations en 2016, 2017, 2018 et 2019. En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS de référence correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale de l'exploitation. L'objectif de la classification par OTE est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations

	à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.
Raison d'être de la fiche	Le bilan comptable d'une entreprise comporte deux parties principales qui sont d'une part l'actif et d'autre part le passif. L'actif est un relevé des avoirs de l'exploitation agricole. Dans le cas particulier des exploitations agricoles, l'indication des capitaux mis à disposition par les bailleurs est également importante et permet ainsi de quantifier les capitaux totaux nécessaires pour une exploitation agricole. Le détail des composants de cet actif permet de visualiser l'importance relative des différents éléments ainsi que leur évolution. L'actif et ses composants sont également présentés en fonction de l'OTE de l'exploitation. Cela permet de comparer les types d'exploitations entre elles et d'analyser des évolutions différentes selon le secteur d'activité. En seconde partie, le passif et sa ventilation entre capital propre et dettes est présenté et permet de connaître le taux d'endettement ou la solvabilité de l'exploitation. Son évolution pour l'exploitation wallonne et le détail selon l'OTE de l'exploitation sont présentés.

SECTION 5 : MISE A JOUR

Dernière mise à jour de cette notice

Mars 2022